



Association loi 1901 - JO du 02.12.2006

N° de déclaration : 178360

Labellisé école française d'escrime

Labellisé handisport

Labellisé club performance

Labellisé club égalité des chances

Labellisé club formateur

Siret : 497 610 956 00045

Siège social : 8/10 rue de Savies- 75020 Paris

Tél : 0663836660

secretariat@cefc.fr - www.cefc.fr

Convocation à l'AGO 2024 du CEFC (AG électorale)

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité-e à participer à l'assemblée générale ordinaire électorale du Cercle d'escrime franco-cubain qui aura lieu **le samedi 9 novembre 2024 à 17 heures**, à la salle d'armes Gambetta, au 153 avenue Gambetta - 75020 Paris.

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport moral 2023-2024.
2. Présentation du rapport financier 2023-2024.
3. Compte et bilan de résultat 2023-2024, quitus au trésorier pour l'exercice sortant et budget prévisionnel 2024-2025 (à voter).
4. Election des membres du Comité Directeur et du ou de la Président-e du CEFC.

Pour candidater comme président-e et/ou membre du CD, il convient d'envoyer un mail nominatif déclarant son intention à secretariat@cefc.fr avant le vendredi 8 novembre minuit.

Règles de vote :

Chaque adhérent-e compte pour une voix. Un.e escrimeur-se adulte = 1 voix. Un parent d'un enfant escrimeur = 1 voix. Un parent de deux enfants escrimeurs = 2 voix. Etc. Les parents n'ont pas de pouvoir à présenter pour leur(s) enfant(s) sauf s'il s'agit d'un mineur entre 16 et 18 ans. Un seul pouvoir est autorisé par votant. Vous pouvez donner votre pouvoir à un-e autre adhérent-e (escrimeur-se adulte ou parent) en remplissant le modèle en fin de cette convocation et en le donnant à la personne qui vous représentera lors de l'AGO.

En vertu des statuts et du règlement intérieur du CEFC :

1. Le quorum requis pour que l'AGO puisse délibérer est établi au tiers des membres adhérents, présents ou représentés (article 18-1). Si le quorum tel que défini en 18-1 n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée au moins quatorze (14) jours calendaires plus tard et pourra délibérer sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.
2. Pour avoir le droit de participer à l'assemblée générale, vous devez être à jour de cotisation à la date du 1er novembre 2024.

Les documents présentés à l'AGO sont consultables sur [CEFC – membres – espace réservé aux membres du CEFC](#) C'est votre première visite sur le site membres du CEFC ? Pensez à créer votre compte et profiter de ce passage pour découvrir les services proposés par le club à ses adhérents.

Pouvoir pour l'AGO du CEFC - Novembre 2024

Je soussigné·e (mandant·e)

disposant de _____ voix* délègue mon pouvoir à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire (AGO) du CEFC de novembre 2024 à :

** Rappel : 1 adhésion = 1 voix. Seul·e·s les mineur·e·s de moins de 16 ans sont directement représenté·e·s par leurs responsables légaux sans nécessité de fournir un pouvoir.*

(Mandant·e : date, nom et signature)

(Mandataire : date, nom et signature)

Les documents présentés à l'AGO sont consultables sur [CEFC – membres – espace réservé aux membres du CEFC](#) C'est votre première visite sur le site membres du CEFC ? Pensez à créer votre compte et profiter de ce passage pour découvrir les services proposés par le club à ses adhérents.